

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/05/06/07

Date de convocation :

01/06/2026

Objet de la délibération :

Délégués au COPIL
Natura 2000

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

12/06/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

01/06/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six
Le cinq juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. AYMONIN
Guillaume, Maire de la commune.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume
CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Patrick
CAULIER, Mme Nathalie CAULIER, M. Bruno
PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, M. Sébastien
TRUCHOT, Mme Lola BUHLER, M. Romuald
TAUVERON, M. Régis LAFON, Mme Muriel
TAUVERON, M. Daniel PRENANT, Mme Armelle
PIZZONI.

Absent excusé : Mme Gaëlle MARTA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

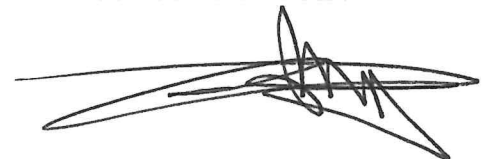
Afin de représenter la commune d'Epeugney auprès du
comité de pilotage, le conseil municipal doit désigner un
représentant titulaire et un représentant suppléant.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
des membres présents et représentés, nomme en tant que
titulaire TAUVERON Muriel et en tant que suppléant
TRUCHOT Sébastien au COPIL de Natura 2000.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le



ID : 025-212502207-20260605-2026050607-DE

A single, thin, curved black line, possibly a stray mark or a very faint signature, located in the center of the page.